

17 juillet 2007
Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour
de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée
générale consacrée au désarmement, y compris
la création éventuelle d'un comité préparatoire**

Deuxième session, 30 juillet-3 août 2007, New York

Autres observations et questions

**Document de travail du Président du Groupe
de travail à composition non limitée chargé
d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de
la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée
générale consacrée au désarmement, y compris
la création éventuelle d'un comité préparatoire**

- Durant la première semaine, le Groupe de travail a examiné certaines idées formulées à propos de la portée des objectifs de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous n'avons de toute évidence pas épuisé le sujet, mais nous avons avancé dans la bonne direction.
- Surtout, nous avons su créer et maintenir un esprit de collégialité qui, constitue déjà en soi une mesure de confiance indispensable dans l'optique du désarmement.
- Le débat nous a permis de trouver des points de convergence, qui viennent s'ajouter à la masse critique d'appui politique dont nous avons besoin pour convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
- Durant la deuxième semaine, nous nous efforcerons de trouver d'autres points d'entente sur l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.



Quelques questions à examiner durant la deuxième semaine

- Il existe un certain nombre de recoupements et de similitudes entre le droit international du désarmement et le droit international humanitaire, en particulier en ce qui touche aux impératifs en matière de sécurité des personnes. L'ancien Secrétaire général, Kofi Annan, qualifiait les armes légères d'« **armes de destruction massive** », au regard du carnage qu'elles provoquent.

La question de la prolifération des armes légères, y compris la fabrication et le transfert illicites de ces armes, devrait-elle figurer en tête de la liste des points inscrits à l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

Les mines, les restes explosifs de guerre et les sous-munitions devraient-ils figurer en tant que points distincts de l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

- La mondialisation et la révolution informatique ont créé de multiples possibilités de progrès et de développement mais nous ont également exposés à de nouvelles menaces, exacerbées par une interdépendance accrue à l'échelle de la planète. Les cybermenaces peuvent porter atteinte non seulement à l'économie et aux systèmes financiers mais également à la sécurité des personnes dans toutes les régions du monde.

La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait-elle examiner le problème posé par les menaces à la sécurité de l'information?

Quel type d'instrument multilatéral serait le mieux adapté pour faire face aux menaces à la sécurité de l'information?

- Les missiles sont probablement les armes qui sont fabriquées en plus grand nombre et le plus largement diffusées. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'instrument juridiquement contraignant concernant ce type d'armes. On considère que les systèmes portables de défense antiaérienne qui tombent dans les mains d'éléments dangereux constituent une grave menace pour l'aviation civile.

La prolifération des missiles devrait-elle figurer en tête de la liste des points inscrits à l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

Quelle approche normative serait la plus indiquée pour lutter contre la prolifération des missiles?

Vaudrait-il mieux commencer par s'occuper de certains types de missiles (en l'occurrence, les systèmes portables de défense antiaérienne)?

- La communauté internationale a reconnu que le terrorisme était la principale et la plus grave menace mondiale. Une action préventive multilatérale s'impose pour empêcher l'utilisation par des terroristes des armes de destruction massive, des vecteurs de missiles et, de manière générale, de tous les grands systèmes d'armement.

La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait-elle examiner en priorité la question de la prévention du recours aux armes de destruction massive, aux vecteurs de missiles et à des systèmes d'armement importants?

La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait-elle discuter des objectifs d'une convention visant à interdire les armes radiologiques et envisager un cadre général à cet effet?

- Le risque de militarisation de l'espace extra-atmosphérique semble être plus manifeste en 2007 qu'en 1978.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace devrait-elle figurer en tête de la liste des points inscrits à l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

- La réglementation des exportations est destinée à faciliter l'application des régimes établis par des instruments de désarmement et, en particulier, à empêcher le recours aux armes de destruction massive, aux vecteurs de missiles et aux matériels et technologies connexes par des acteurs non étatiques. Des actions ont été lancées à cet égard aux niveaux multinational et multilatéral ou sont en voie de l'être (par exemple dans le cadre de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique).

La réglementation des exportations devrait-elle figurer comme un point distinct de l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

- Les mesures de confiance sont un outil essentiel de la diplomatie dans le domaine du désarmement. Elles se sont révélées très précieuses sur le plan politique dans des contextes mondiaux et régionaux. À l'ère de la société de l'information et de la mondialisation, elles pourraient être utilisées pour lutter contre des phénomènes politiques, voire culturels, qui portent atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

Les armes de destruction massive devraient-elles être considérées comme une question prioritaire de l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

Les mesures de confiance classiques pourraient-elles être complétées par de nouvelles mesures de confiance « culturelles »?